

Forum Social Mondial de Tunis 26-30 mars 2013

Présentation résumée du contenu de la Table ronde :

Libertés, et Etat de droit: Les défis de la construction d'une société démocratique pluri-convictionnelle

Freedoms and Rule of Law : Challenges for the building of a democratic multi-convictional society

Libertà e Stato di diritto: le sfide di una società democratica con differenti cosmovisioni

Libertades y Estado de derecho: los desafíos planteados por la construcción de una sociedad democrática con una pluralidad de convicciones

François Becker (Réseau Européen Eglises et Libertés), Tewfik Allal (Manifeste des libertés), Vittorio Bellavite (IMWAC), Jaume Flaquer (Cristianisme i Justícia) et Elio Cohen-Boulakia (Cercle laïc juif Gaston Crémieux), avec la participation de Cherif Ferjani, professeur de sciences politiques à l'université Lyon 2 et membre de la délégation du CNRS à l'IRMC de Tunis,

Résumé

Comment construire une société démocratique permettant à tous ses membres de vivre pacifiquement en respectant leurs libertés, notamment de conscience, et leurs droits, quelles que soient leurs convictions religieuses, humanistes, athées ou agnostiques.

يُفهمون انهم يتخاضون قراراً طيباً عددياً يرضى من جميع عائلنا الذين هم من سلافنا الذين هم من حرية خاصة حرية
التعبير ولفكرنا عن نظر عن معتقدنا من الوجودي من حرية كثرنا أو لا يوجد

Summary

How to build a democratic society allowing the whole of its members to live peacefully by respecting their freedoms, notably of conscience, and their rights whatever are their religious, humanistic, atheistic or agnostic convictions.

Resumen

Cómo construir una sociedad democrática que permita a todos sus miembros vivir pacíficamente y respetando sus libertades, particularmente de conciencia, y sus derechos, cualquiera que sean sus convicciones religiosas, humanistas, ateas o agnósticas.

Riassunto

Come costruire una società democratica che permetta a tutti i suoi membri di vivere pacificamente rispettando le libertà, soprattutto quella di coscienza, e i loro diritti, quali che siano le loro convinzioni religiose, atee o agnostiche.

Résumé des présentations et des débats préparé par François Becker

Introduction (F. Becker)

Nos sociétés sont de plus en plus ouvertes et sont ainsi composées de personnes de cultures et de convictions religieuses, agnostiques ou athées très différentes : Comment articuler entre elles les libertés, notamment les libertés de conscience, d'expression, d'avoir ou pas de religion, et comment articuler ces libertés avec les droits humains, notamment l'égalité femmes/hommes, la non-discrimination des minorités ? Comment construire une société démocratique qui permette à tous et toutes de vivre ensemble pacifiquement, quelles que soient ses convictions religieuses, humanistes, athées ou agnostiques. Comment vivre ensemble, s'épanouir en paix et en harmonie dans une société pluri convictionnelle ? Comment y vivre en homme, en femme adulte et responsable ?

Débattre de ces sujets en deux heures est aussi un vrai défi que nous allons relever tous ensemble au cours de cette table ronde organisée par cinq associations de cultures, de convictions et de pays différents, mais partageant le même souci d'un vivre ensemble harmonieux fondé sur la liberté de conscience dans un Etat de droit démocratique.

Nous allons discuter comment et pourquoi la liberté de conscience, avec tout ce qu'elle implique est le socle sur lequel reposent les autres libertés et l'Etat de droit qui sont les fondements d'une société pluriconvictionnelle démocratique.

Liberté de conscience et religions (Ch. Ferjani)

L'histoire montre qu'il y a de nombreux manquements à la liberté de conscience dans les religions, manquements dirigés d'abord à l'encontre des membres de la même religion (crime d'hérésie, crime d'apostasie, guerres de religions essentiellement entre membres d'une même religion, orthodoxie contre hétérodoxie) et pires que ceux qui sont à l'encontre des personnes des autres religions (plus grande tolérance car ils ne disputent pas le même credo). Le problème des religions est leur rapport à la vérité. Chacune estime être la seule à « posséder » la vérité absolue et les normes garantes du salut, et donc être en droit d'imposer sa vérité ses normes aux autres au mépris de leur liberté de conscience. D'où leur difficulté à relativiser leur vérité et leurs normes. Elles sont cependant portées à accepter cette relativisation quand elles sont minoritaires, essentiellement pour se protéger des persécutions de la religion dominante, et, a contrario, à instrumentaliser l'Etat quand elles sont majoritaires.

Les textes fondateurs sont équivoques et permettent de multiples interprétations. Ainsi le même texte, tant dans les religions chrétiennes et musulmanes, peut conduire au principe de sacralisation de l'autorité, à la persécution des autres croyances (mis en avant quand la religion est majoritaire), comme au principe de séparation de l'Etat et des institutions religieuses ou à l'accueil du non-croyant (mis en avant et imposé quand la religion est minoritaire), Mais ceci n'est pas uniquement le cas des religions, c'est vrai des courants de pensée dogmatique. Il est donc très important et enrichissant pour chaque religion de vivre la situation de minoritaire à un moment de son histoire, car c'est à ce moment qu'elle interpelle l'humanité des majoritaires et peut relativiser sa vérité.

Pourquoi les religions ont-elles une telle emprise ? Parce que l'être humain est « un animal de sens » qui a besoin de donner du sens à sa vie, à son existence, à sa relation aux autres et au monde, et pour cela de concilier ce qu'il croit à ce qu'il vit. Nous cherchons tous à atteindre la vérité absolue avec une intelligence limitée. Relativisons nos vérités et nos normes et nous pourrions ainsi vivre ensemble.

Les libertés et les conditions de leur exercice (F. Becker)

Cette liberté de conscience, fondamentale pour toute vie, se décline entre autre en liberté de pensée, d'expression, d'avoir ou ne pas avoir de religion, de pouvoir en changer... et ipso facto en nécessité de reconnaître aux autres ces mêmes libertés. L'expérience nous montre que les libertés des uns peuvent s'opposer à celle des autres, ce qui induit des conflits de libertés qui doivent être régulés dans un cadre législatif respectant les droits humains, reconnu et accepté par tous et toutes quelle que soit leurs convictions, leur sexe, leur orientation sexuelle. Ce ne peut, en effet, être les règles et normes d'une religion qui ne concernent que les fidèles de cette religion et ne peuvent être imposées aux personnes ayant d'autres convictions religieuses, agnostiques ou athées. C'est l'Etat de droit démocratique.

Exercer ses libertés dans ce cadre au sein d'une société pluri-convictionnelle nécessite plusieurs conditions : une éducation appropriée pour former le jugement et sortir des aprioris, une responsabilité dans l'exercice de ses libertés qui permette aux autres d'exercer les leurs, une attitude de respect mutuel des personnes, c'est dire d'accepter que l'autre soit différent et puisse me contester, donc d'accepter qu'il y ait plusieurs vérités, comme l'a dit Cherif Ferjani, enfin que chacun puisse exercer sa citoyenneté, ce qui implique un Etat neutre vis-à-vis des religions et convictions, la séparation Etat/Institutions religieuses et le rejet de toute discrimination. Ces conditions permettent un vivre ensemble et un enrichissement mutuel grâce aux dialogues interconvictionnel et intrareligieux, comme il est illustré avec l'expérience du cylindre, et à l'accueil de l'autre, ce qui n'empêche pas la critique de ses convictions.

Le dialogue interconvictionnel, source de richesse et de développement (Jaume Flaquer)

La porte d'entrée pour moi dans l'islam est le soufisme que j'ai étudié lors de mon travail de thèse sur le grand maître soufi andalou Ibn 'Arabî, « Jésus dans la prophétologie d'Ibn 'Arabî ». Mais il y a bien sûr bien d'autres approches et d'autres courants dans l'islam. Dans le dialogue interreligieux, le plus important est d'aller à la rencontre de l'autre, de l'écouter, de sortir de soi et aller là où se trouve l'autre.

Mais je trouve l'autre, à travers ce que je suis ! Il va m'interpeller, me dire quelque chose à partir de ce qu'il est, de ses réponses à mes questions, de ses questions, et il va ainsi changer ma façon de le voir. En changeant mon regard sur l'autre, cela me change, et cela le change aussi. La difficulté est que nous cherchons à comprendre l'autre à partir de ce que nous croyons savoir sur lui. Ainsi beaucoup de chrétiens croient connaître le judaïsme parce qu'ils ~~connaissent~~ **pensent connaître** la bible, ce qui serait déjà formidable, mais ignorent la littérature talmudique. C'est la même chose des chrétiens pour l'islam et des musulmans pour les chrétiens. Il y a en effet dans le Coran plusieurs versets sur Jésus, et ses disciples, ce qui leur donne l'impression qu'ils connaissent le christianisme. Ainsi, nous ne sommes plus surpris par l'autre et nous sommes fermés à ce que l'autre peut me dire de lui, ce qui peut conduire à un rejet. Au contraire, il faut écouter l'autre et chercher à le comprendre tel qu'il dit qu'il est, c'est le seul moyen de pouvoir avancer et de pouvoir construire une société harmonieuse.

Il faut donc créer des espaces de rencontres interconvictionnels, des écoles ouvertes à toutes les convictions, des quartiers comprenant des personnes de toutes convictions, etc. C'est ce que nous faisons à Barcelone, Cela permet d'éviter la ghettoïsation et, plus fondamentalement, à chaque religion de relire ses textes à la lumière des apports des autres et à y découvrir des ouvertures vers les vérités prônées par les autres, à élargir sa perception de la vérité, à mieux connaître l'autre et le respecter et le reconnaître comme une aide à mon développement et non comme un opposant.

Importance de l'ouverture à l'autre et de l'accueil des migrants (Vittorio Bellavite)

Les questions débattues en Tunisie se posent aussi en ce moment en Europe avec notamment l'accueil des migrants. Leur liberté de conscience nous interpelle aujourd'hui et la régulation de l'Etat et l'attitude des institutions religieuses ne sont pas toujours appropriés. En Europe et particulièrement en Italie, les immigrants sont très mal accueillis, difficultés d'avoir les papiers, refoulement aux frontières, emprisonnement des clandestins, problème des lieux de culte, des écoles, etc. Pourtant ces immigrants sont une richesse non seulement par leur travail, mais par leurs différentes « cosmovisions », c'est-à-dire leurs façons de voir la vie, le monde et de comprendre l'existence, par l'ouverture qu'ils nous apportent et qui nous oblige à relativiser notre propre perception du monde et de notre religion qui devient moins traditionaliste et plus personnelle, réfléchie, intériorisée.

Toutefois il faut voir quelques signes d'espérance dans un certain nombre d'évènements récents. Je vais en donner trois exemples qui ouvrent ainsi des espaces de dialogue et de recherche du vivre ensemble. :

1) La célébration du 1700^{ème} anniversaire de l'édit de Milan de l'an 313 attribué à Constantin et qui a établi la paix religieuse dans l'Empire romain en autorisant chacun à « adorer à sa manière la divinité qui se trouve dans le ciel » et en accordant la liberté de culte à toutes les religions et notamment en permettant aux chrétiens de ne plus devoir vénérer l'empereur comme un dieu. Le souvenir de cet édit est beaucoup célébré cette année surtout à Milan, ma ville. Pour cette occasion toutes les religions de la ville ont élaboré une « Carta di Milano » (Charte de Milan) qui proclame des choses intéressantes à propos de tout qui concerne les religions dans l'espace public, tant sur les questions générales que sur les problèmes concrets (lieux de culte, symboles etc...). La Carta a été consignée par le maire au cours d'une cérémonie solennelle

2) Le discours du pape François aux ambassadeurs le 22 mars dernier qui va dans le sens de la déclaration du Concile Vatican II « Dignitatis humanae » sur la liberté religieuse et son appel à la paix, enfin

3) l'appel du leader kurde emprisonné Abdullah Öcalan le 21 mars aux militants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), lors de la fête nationale de Newroz, dans lequel il propose d'abandonner la lutte armée dans le cadre d'un processus de paix à discuter avec les autorités turques dans une « Conférence nationale de solidarité et de paix ». Öcalan a parlé « de la vérité des messages de Moïses, de Jésus et de Mohammed » et a affirmé les valeurs de la civilité de l'Ouest en général, les « valeurs de l'illuminisme , de l'égalité, de la liberté et de la démocratie qu'il faut synthétiser avec nos valeurs existentielles et nos modes de vie ».

Il s'agit là de la création d'espaces de dialogues interconvictionnels très intéressants et d'ouverture de paix entre différentes cultures et religions.

L'Etat de droit, garant des libertés et meilleur appui de l'expression des minorités (Elio Cohen-Boulakia)

C'est en qualité de membre du Cercle Gaston Crémieux que je m'exprime ici. Il a été créé en 1967 à Paris en vue de susciter rencontres, confrontations, débats et actions en liaison avec le fait juif en France et dans le monde. Son existence s'inscrit dans les valeurs humanistes et de justice sociale qui sont portées par la gauche française. C'est en tant que fait historique et culturel qu'il s'intéresse au fait juif. Cette culture, qui se nourrit de diverses mémoires collectives, ne suppose pas un attachement à la religion. Le Cercle a pris le nom d'un avocat et poète occitan juif, révolutionnaire fusillé lors de l'écrasement de la Commune de Marseille en 1871.

Le Cercle a pris position en faveur de la création d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat d'Israël. Il critique la politique expansionniste pratiquée par les gouvernements israéliens au

dépens des palestiniens. Il n'est en rien inféodé au sionisme. Le Cercle refuse à l'Etat d'Israël sa prétention à occuper une position de "centralité " sur le judaïsme mondial, ainsi qu'à exercer un leadership sur les diverses communautés juives du monde, parce qu'il considère que la dispersion des juifs en minorités culturelles au sein des Etats- nations est un marqueur déterminant de la judéité.

Le Cercle Gaston Crémieux est acteur du combat démocratique pour une citoyenneté républicaine tout en se réclamant de son appartenance à une minorité culturelle. Notre appartenance à la minorité culturelle qu'est la minorité juive, ne résume pas, tant s'en faut, notre identité propre ; elle n'en constitue, au titre d'un héritage revendiqué, que l'une des facettes. Cette appartenance ne fait que renforcer notre attachement à ces valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, de Solidarité et de Justice sociale. Pourquoi ? Parce que historiquement et c'est le cas de toutes les minorités, la minorité juive de France a connu l'absence de statut et d'existence légale, les discriminations et les persécutions qui étaient le lot commun des minorités jusqu'à la Révolution de 1789.

La Révolution française de 1789 et permis l'émergence d'un Etat de droit. Au XVIII^{ème} siècle, les philosophes dits des « Lumières » ont combattu l'absence de liberté de conscience et de religion en s'opposant à l'Eglise qui entendait diriger les consciences. 1789 marque une rupture fondamentale. C'est la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 qui a radicalement changé la donne en jetant les bases de ce que nous appelons la laïcité. Elle a garanti à tous les individus des droits imprescriptibles, non soumis à l'arbitraire du prince. En reconnaissant à chaque individu la liberté religieuse, de croyance, de non - croyance et de pensée, cette Déclaration a établi des rapports sociaux qui vont bien au-delà de la simple tolérance.

La pierre angulaire de cette laïcité est la séparation du pouvoir politique et du pouvoir religieux. Comme on le voit ce texte fondateur est donc bien antérieur à ce qu'on a coutume de considérer comme le fondement juridique de la laïcité française, c'est-à-dire la loi de 1905. L'expérience historique française prouve que l'institution d'un Etat de droit et la conquête des libertés n'est pas un long fleuve tranquille, que des crises peuvent interrompre le cours, et du même coup mettre à mal le droit des minorités. La crise la plus grave s'est produite sous le gouvernement de Vichy. Cette crise s'inscrit dans un contexte plus large, celui de l'entreprise d'extermination du judaïsme de l'Europe de l'Est par le nazisme hitlérien et qui s'est traduite par le génocide juif et tzigane de la seconde guerre mondiale.

Cet Anéantissement est l'une des références majeures du Cercle Gaston Crémieux. L'éclipse de l'Etat de droit ouvre la voie aux pires dérives. L'institution de l'Etat français (1940-1944) qui mit fin à la III^{ème} République illustre ce danger. Durant ces 5 années, le régime de Vichy a mis en place un Etat arbitraire, autoritaire, garant de l'ordre moral. Il a supprimé les libertés républicaines. Il a institué des lois racistes lesquelles mirent les juifs de France au ban de la Nation, les spoliant de leurs biens, portant atteintes à leur existence même (stigmatisation, traque, arrestations, emprisonnements, tortures, assassinats, déportations...) Ainsi l'évolution politique qui a mené en 1940, à la brutale interruption du processus démocratique a rendu possible un déferlement de violence, de haine et d'exactions graves.

La Démocratie est le meilleur rempart pour la défense des minorités. C'est dans la participation active à la construction d'une citoyenneté républicaine, basée sur la défense des libertés et sur l'Etat de droit, que se trouve le meilleur rempart pour sauvegarder l'identité des minorités culturelles. En effet la citoyenneté républicaine garantit l'égalité de reconnaissance et de dignité des cultures présentes dans l'espace social sous les seules réserves qu'il y ait, pour les diverses cultures en présence, une reconnaissance réciproque et que l'expression de ces cultures dans l'espace public respecte la loi républicaine.

Comment justifier?

Pour le Cercle, cet attachement à ce particularisme culturel juif, qui n'est, comme nous l'avons dit, qu'une facette de notre identité propre ne fait pas référence à une croyance religieuse. Encore que, pour ceux qui le souhaitent, nous demeurons attachés à la possibilité de revendiquer une appartenance à la religion juive, ce qui, en tout état de cause, est tout à fait compatible avec la démarche laïque, car rappelons le, la laïcité n'est pas dirigée contre les religions ; au contraire elle rend possible que chacun accepte l'autre pour ce qu'il est sans le remettre en cause. Pour le Cercle Gaston Crémieux, c'est au nom du droit à la diversité culturelle que nous positionnons cette revendication identitaire. Cette affirmation d'un droit à la diversité culturelle favorise un vivre-ensemble plus harmonieux, il permet à diverses familles de pensée de pouvoir coexister. La volonté d'unanimisme dont peuvent rêver certains idéologues est génératrice de mal – être social.

Comme le dit René Girard : « *Là où la différence fait défaut, c'est la violence qui menace.* »

Droit à la différence qu'il convient d'inscrire dans une citoyenneté républicaine : les mêmes lois, le même droit pour tout le monde.

La liberté de conscience, religion et culture (Tewfik Allal)

Ce que nous vivons en ce moment dans les pays du sud de la Méditerranée nous montre comment la liberté de conscience en est un des éléments centraux. Elle conduit à la mise en œuvre de l'égalité femme/homme, et de l'Etat de droit, et à l'organisation du religieux et du politique en sphères séparées, mais pouvant interagir. Ce sont des conditions permettant le vivre ensemble.

Quand on discute avec les intellectuels musulmans, ils ne sont pas antireligieux. Ils sont contre l'hypocrisie, contre la bigoterie, contre l'ordre moral que l'on voudrait perpétuer, même quand il y a cessation d'une dictature. Si on ne comprend pas cela, on ne peut pas être dans le coup d'un processus révolutionnaire démocratique.

Nous abordons la question de la liberté de conscience et des libertés en général, en dépolarisant la religion du fait de civilisation qu'elle a produit. C'est le cas de toutes les religions. En Europe, on ne pourrait en comprendre de nombreux aspects de l'art et de la civilisation s'il n'y avait pas la matrice religieuse. Mais en même temps, la religion a conduit ceux et celles qui ne supportaient pas l'autorité sacralisée à se libérer de leur emprise. Il y a donc une tradition de libertés à l'intérieur même du fait civilisationnel. Il existe dans l'islam et dans toutes les religions qui ne peuvent être réduites à la foi qu'elles proposent des trésors qu'il faut savoir reconnaître.

La liberté de conscience ne peut s'exercer que dans le cadre de la séparation de l'Etat et des institutions religieuses, dans la distinction de la légitimité religieuse et de la légitimité politique. C'est un des fondements de la laïcité. Mais attention, au Manifeste des libertés, nous observons en Europe des dérives de la laïcité qui tend à devenir une protection contre les étrangers de culture différente. Aussi, pour nous, la laïcité doit impliquer politiquement le droit de vote pour les étrangers qui participent à la vie d'une cité. A travers un certain discours sur la laïcité, sont en fait visés les musulmans, toute tendance confondue, y compris l'athée que je suis ou mes enfants qui n'ont rien à voir avec la religion musulmane. Il y a donc des dérives d'islamophobie. Je maintiens ce mot que je ne supportais avant, malgré ses ambiguïtés. Dans ce combat d'une minorité, islamophobie fustige non pas la critique de l'islam, mais le rejet des personnes, assimilées malgré elles à une religion. Nous refusons d'être réduits à une religion et donc nous refusons de réduire l'islam à sa simple dimension religieuse.

Nous soutenons toutes les luttes qui ont pour objectif la défense des libertés et l'Etat de droit, tout ceux qui concourent à ces luttes, et ils sont très nombreux, plus nombreux qu'on ne le croit.

Conclusion et ouverture du débat (F. Becker)

Nous venons de parler de libertés, d'Etat de droit, de démocratie, de dialogues, de respect de l'autre et de ses libertés. Tout cela constitue les briques qui permettent de construire une société pluriconvictionnelle permettant de concilier la multiplicité des religions et convictions avec l'universalité de l'humain, le relativisme des vérités et des sacrés de chaque religion (donc du blasphème) avec le caractère absolu que leur confère chacune de ces religions. Société qui distingue la légitimité politique et la légitimité religieuse qui sacralise l'autorité quand il y a fusion des deux. Mais c'est la liberté de conscience qui constitue le ciment d'une telle société.

Pour que ce ciment prenne, il faut une ouverture d'esprit permettant d'accepter que l'autre puisse avoir une vérité différente de la sienne et puisse en vivre, mais dans le cadre d'un droit fondé sur des valeurs partagées que sont les droits de l'Homme. Soyons les constructeurs d'une telle société avec ces briques et ce ciment.

Débats (extraits)

Question : Dans la trilogie, vérité, absolu, vous n'avez pas mentionné Dieu. Lorsque l'on parle de religion, Dieu est sous-entendu. Si Dieu est considéré comme un concept abstrait d'absolu, en rejetant la notion de vérité absolue, on rejette Dieu. Mais si on considère Dieu comme une personne en relation avec l'humanité dans le déroulement de son histoire, relation entre les hommes et Dieu et non relation entre les humains, alors les arguments contre l'absolutisme ne dénie pas Dieu.

Cherif Ferjani : La relation entre l'humain et Dieu est une relation interprétée à travers l'histoire par les humains. Je ne peux parler de Dieu car je ne suis pas théologien. J'aborde Dieu d'une façon sociologique parce que je ne peux pas être à la fois bouddhiste, catholique, protestant, juif, musulman. Je fais des recherches sur l'étude comparée des religions et je suis donc obligé de les aborder toutes avec la même grille de lecture, sinon, je vais étudier une religion à travers les vérités d'une autre religion, ce qui n'est pas possible. Dieu est un concept de foi, de croyance, vous y croyez ou n'y croyez pas. Donc quand je parle d'absolu, j'y intègre l'idée de Dieu, pour un croyant, Dieu c'est l'absolu, et la vérité divine est une vérité suprême quelle que soit sa religion.

Question : Je voudrais revenir à la question de la sacralisation, car il y a beaucoup d'ignorance. Si nous pensons à E. Lévinas, il a fait une distinction entre le sacré et la sainteté. Le sacré comme une fusion avec le divin, Quand une autorité est sacralisée, il y a une fusion et cela peut engendrer une violence. Quand il y a différentes convictions dans le même espace social, différentes conceptions éthiques, comme sur l'avortement, etc., il est très difficile de gérer les tensions quand certaines convictions s'opposent à ce qui est sacré pour d'autres. Comment gérer cela, politiquement aussi dans une société pluraliste ?

Cherif Ferjani : Qu'entend-on par sacré ? Les musulmans ont le droit de demander que l'on respecte leur sacré. Mais pour que leur discours et leur attitude soient crédibles, il faut qu'ils commencent eux-mêmes par respecter le sacré des autres. Au même moment où certains musulmans manifestaient contre les caricatures, d'autres détruisaient les bouddhas en Afghanistan, un sacré des bouddhistes qui était en plus un patrimoine international de l'humanité protégé par l'Unesco. On proteste au nom du sacré contre les saccages des tombes dans les cimetières qu'ils soient juifs ici, chrétiens ou musulmans là, très bien, mais respectons le sacré de tout le monde. Le sacré c'est aussi les lieux de culte qui ne doivent pas être profanés, la profanation du sacré est condamnée par toutes les religions, mais chacune ne pense qu'à son

sacré ! Ne demandons pas aux autres de respecter notre sacré si nous ne respectons pas leur sacré. D'où la nécessité de relativiser : relativisons notre sacré, relativisons nos absolus. Nous ne sommes pas seuls à avoir un sacré. Trouvons un terrain d'entente qui prendra en compte tous les sacrés. La loi de 1905 en France garantit la liberté de conscience et la liberté de culte pour tout le monde.

A propos du sacré, on dit que la société moderne est permissive et a tout désacralisé. Moi j'ai tendance à dire qu'elle a étendu le sens du sacré en considérant que tout être humain quel qu'il soit, quel que soit son sexe, quelle que soit ses convictions, a une intégrité inviolable et à cette intégrité sont associés des droits inviolables. N'est-ce pas une extension du sacré à tous les êtres humains ? Cette conception du sacré intégrera celle des autres, elle intégrera la liberté de conscience, la liberté du culte, le respect des lieux de culte, des sépultures des uns et des autres. La reconnaissance de l'universalité de l'humain, de son égale dignité et de l'universalité de droits liés à cette dignité. Voilà le sacré qui nous sauvera tous et qui sauvera les sacrés particuliers des uns et des autres.

Tewfik Allal : Il est fondamental en effet de respecter les droits humains, les droits des personnes. Si l'on a une conception non absolue du sacré, c'est-à-dire un sacré comme enjeu, comme devenir, Il faut historiser chaque notion de sacré. Nous devons accepter que toute personne quelle que soit sa religion soit un citoyen à part égale. Qu'elle soit copte ou juif dans une société à majorité musulmane ou musulmane dans une société où l'islam est minoritaire. Il faut aussi que dans l'imaginaire islamiste, on puisse accepter un chiite dans un environnement sunnite.

F. Becker Au cours de notre échange, sont apparues deux visions, deux sens du sacré :

1) un sacré intimement lié à une divinité et à la relation avec cette divinité. C'est un sacré qui sépare les prêtres qui ont accès au sacré et le peuple (les laïcs au sens grec du mot), un sacré qui engendre une frontière entre les lieux sacrés (accessibles seulement aux prêtres) et les lieux profanes (accessibles à tous) comme l'exprime très bien Régis Debray dans son livre le « moment de Fraternité ». Franchir ces frontières ou accéder aux objets sacrés est un sacrilège, une profanation. Il s'agit d'un sacré lié à une transcendance « verticale »

2) un sacré traduisant un respect absolu partagé par tous. C'est alors un sacré qui rassemble, qui unit les personnes dans un même élan. C'est un sacré qui traduit une transcendance « horizontale », car ce respect absolu dépasse chaque personne, chaque religion, chaque courant de conviction. Aussi cette transcendance peut être signe pour les croyants d'une transcendance verticale. C'est le cas de la personne humaine, de ses droits inaliénables comme il a été dit maintes fois

Commentaire (un participant algérien) :

Les salafistes ont utilisé leur conception du Coran pour asseoir leur pouvoir. D'après l'expérience qu'on a eu en Algérie avec ces gens-là, il y a des gens qui ont voté pour eux mais ne voulaient pas leur victoire car ils n'ont aucun projet politique. Les différences entre chiites et sunnites, c'est un autre problème : un problème politique entre disciples du prophète car il y a un seul Coran. Il y a des gens qui pratiquent l'islam, mais sont contre l'islam politique. Ils combattent d'arrache-pied pour la laïcité en Algérie. La religion c'est personnel et on n'a pas à obliger les autres.

Tewfik Allal : Il y a en effet dans les villes du Maroc et l'ouest algérien de plus en plus de gens croyants qui ne supportent plus le mélange entre le politique et le religieux. Il faut être attentifs au décalage entre la tentative de représentation politique des divers partis et le peuple. Cela pourrait aller très loin... jusqu'à contester le fait que la famille saoudienne détienne les lieux saints. Au nom de quelle légitimité ? Elle n'a jamais été mandatée... et elle en tire une manne !

En raison de leur expérience historique plusieurs courants contestent de l'intérieur de l'islam cet amalgame, cette sacralité de l'autorité. Comment faire la construction démocratique, sur quelles bases? C'est un Etat de droit qui garantit à tous ses citoyens une égalité de droits quel que soit son genre, quelle que soit sa religion, ou de ne pas en avoir, quelle que soit sa culture, etc.. Si on dit dans le Coran que l'arabe est la langue de Dieu, que deviennent les autres langues ? Il faut que tous les mouvements de révolte s'entendent pour construire cet Etat de droit. En Tunisie, où cela coince, c'est dans la rédaction de la constitution, alors qu'avant, la question du légalisme, du juridique était une question secondaire car il s'agissait d'affaiblir et faire disparaître le système dictatorial.

Maintenant on est dans la phase où la rédaction de la constitution est essentielle. On dit « le fondement de la sécurité c'est la volonté du peuple, c'est la constitution, c'est d'appliquer la constitution ». Après les soulèvements il y a eu l'arrivée des islamistes. Tout ne se vaut pas. La Tunisie est dotée d'une assemblée constituante, ce qui n'est pas le cas de l'Egypte ni du Maroc. La Tunisie est dans une phase plus avancée. Mais la constituante coince. Il faut donc faire attention au fait que dans la constituante certains partis cherchent des passe-droits plutôt que le droit. Ils utilisent la constituante comme une tribune pour leur parti. D'où l'importance du pacte des libertés et des droits de l'Homme initié par l'institut arabe des droits de l'Homme et signé par toutes les organisations des droits de l'Homme. Adressé à la constituante, il doit servir de feuille de route car il explique où ça coince. Il somme la représentation politique telle qu'elle est sortie des urnes de considérer ce pacte car il a été signé par des centaines, voire des milliers de citoyens et même par certaines sections d'Ennhada. Il est intéressant de noter que les gens qui en ont assez de la fusion du religieux et du politique aient pu se rassembler pour faire un pacte constitutionnel.